



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## Discours de la Directrice générale de l'UNESCO

Irina Bokova,

### à l'occasion de la clôture de la troisième session de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

UNESCO, le 24 juin 2010

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,  
Monsieur le Président du Comité intergouvernemental,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir d'être parmi vous pour la clôture de cette troisième session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003.

La présence de si nombreuses personnalités de haut rang dans votre Assemblée, parmi lesquelles plusieurs ministres de la culture, montre l'importance que vous accordez à la Convention, et tout l'élan que vous souhaitez lui donner.

C'est l'occasion pour moi de remercier les vingt-quatre membres du Comité qui ont tant œuvré au cours des deux dernières années. Vous venez d'élire les douze nouveaux membres du Comité. Je leur adresse toutes mes félicitations, et suis convaincue qu'eux aussi vont apporter leur contribution à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La plupart d'entre vous le savent bien, j'ai une relation très spéciale avec cette Convention, puisque j'ai présidé les travaux du Comité lors de sa deuxième session extraordinaire, tenue à Sofia en février 2008, au moment où le Comité achevait ses propositions de Directives opérationnelles.

C'est donc avec une attention toute particulière que j'ai suivi l'évolution des derniers mois. Je dois avouer que je suis impressionnée par le chemin parcouru depuis

deux ans. Lors de votre précédente Assemblée générale, la Convention comptait 93 Etats parties, elle en compte aujourd'hui 123.

Cet enthousiasme démontre combien la Convention répond à un besoin profond, ressenti dans le monde entier, de reconnaître, mettre en valeur et sauvegarder le patrimoine vivant de chaque communauté, jusqu'aux plus petites de ces communautés, porteuses d'un patrimoine extraordinaire.

Le patrimoine immatériel est un foisonnement de gestes, de sons, de mots, de messages, de célébrations, de traditions. Il est le chant polyphonique qui éclot de notre humanité. C'est la trace et la respiration de tous les groupes humains qui coexistent dans le tissage de notre histoire. Le patrimoine immatériel, c'est aussi l'ensemble des expressions multiples, infinies, vivantes, bouleversantes, qui démontre notre rapport à la terre et à l'univers.

Je dirai que, par conséquent, l'attention portée au patrimoine immatériel offre à chacun de nous la possibilité de creuser le sens de sa propre identité. Et lorsque l'on se connaît mieux, lorsque l'on se sent plus accompli et plus ancré, on est beaucoup plus enclin à regarder vers l'autre et à l'accepter.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

En se livrant à une analyse approfondie des Directives opérationnelles adoptées il y a deux ans, et en procédant à leur révision, les États Parties ont fait preuve de clairvoyance. Cela va permettre d'améliorer la manière dont chaque État peut bénéficier de cette Convention.

Notre engagement en faveur du patrimoine immatériel, je le conçois comme un acte de solidarité, de respect et de compréhension de l'autre. La Convention ouvre un espace de découverte et de rencontre des expressions de la sensibilité de toutes les cultures du monde. Elle ouvre de multiples chemins sur lesquels se dévoilent les sens infinis de notre humanité, qu'elle place tous dans la même lumière.

La musique est l'une des innombrables illustrations de cette diversité culturelle que nous avons en commun, multiforme, infinie, continûment renouvelée et, dans le

même temps, jaillissant de la même veine humaine, de la même marée de sensibilités.

Je reviens justement d'Istanbul, où les Chefs d'Etat de l'Europe du Sud-Est ont choisi comme thématique de leur huitième Sommet « La musique, métaphore du dialogue entre les cultures ». J'ai pris part à des débats extrêmement fructueux, où la musique a reçu ses lettres de noblesse pour sceller un nouveau type de dialogue, puissant, qui dépasse toutes les frontières.

A l'image de la musique, le patrimoine immatériel tout entier est un moyen de communication universel par excellence, un moyen de connaître et de comprendre l'autre à un niveau très sensible et subtil. Par toutes les facettes qui le composent et qui se font écho, le patrimoine immatériel est une source de dialogue, de paix et de progrès.

Ladies and Gentlemen,

When I assumed my duties as Director-General in November last year, I pledged to enhance the capacities of Member States so that they would be able to participate more fully in all of UNESCO's programmes. I am particularly pleased to see that you share this goal with regard to the safeguarding of intangible cultural heritage, as you have so amply demonstrated during this General Assembly.

There is still much to do if we are to successfully preserve the world's rich tapestry of living cultural expressions and practices. To ensure that the objectives of the Convention become a reality, capacity building - in such areas as the preparation of inventories, or the drafting of legislation - is therefore vital.

I would like to take this opportunity to warmly thank again all the States and regions that have supported, and continue to support, UNESCO's efforts to safeguard intangible cultural heritage. I would like to cite in particular Bulgaria, China, Cyprus, Flanders, Hungary, Italy, Japan, Norway, the Republic of Korea, Spain and the United Arab Emirates, with whom I am delighted to be signing the creation of a 2 million U.S. dollar fund-in-trust shortly after this meeting.

Regional category 2 centres for the intangible heritage – which are being set up in all regions – are also very important tools for advancing co-operation.

I am grateful that you decided to create a Sub-Fund within the Intangible Cultural Heritage Fund, to reinforce the capacities of the Secretariat.

Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

The Convention will soon celebrate its tenth anniversary. I am delighted that the Assembly has begun discussing how to mark this special event. The anniversary will be an excellent opportunity to highlight the importance of intangible heritage and its safeguarding, particularly with respect to development and social cohesion.

You are aware of my conviction that culture plays a central role in the development process, and that this role has tended to be overlooked by international organizations and countries. I will be making the case for culture at the High-Level Plenary Meeting of the UN General Assembly to review the Millennium Development Goals in New York in September. I also plan to launch several major initiatives to demonstrate culture's contribution to development in a concrete way. The Convention states clearly in its preamble: "intangible heritage is a guarantee of sustainable development". It is time for us to transform these words into a commitment on the part of the international community – into a commitment that will be acted upon.

In this International Year for the Rapprochement of Cultures, let us also seize the opportunities the Convention offers to promote greater understanding between cultures, appreciation of cultural diversity, and recognition of the many common characteristics that different cultures share.

I am convinced that this understanding is the key to more harmonious international relations, and greater cooperation towards the peaceful coexistence of all nations.

Thank you for your attention.